

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 24 juin 2019
Séance du 28 mai 2019

36 Grange à Musique - convention de partenariat avec l'école l'Obier

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. CABARET	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. LELONG	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme LAMBRE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ABBADI	1

- Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe expose :

L'École et la Ville ont souhaité collaborer dans l'organisation et la réalisation d'actions pédagogiques. Cette convention de partenariat a pour but d'arrêter les engagements et obligations de chacune d'elles.

Sont précisées ici les modalités d'entente entre les deux partenaires ainsi que les modalités financières d'intervention et de prise en charge de chacune des parties.

Ci-dessous les objectifs des ateliers :

- Écouter, comparer des éléments sonores, des musiques (travail d'écoute sur les grandes types de musique, écoute d'un concert) ;
- Mettre en œuvre les règles de la communication dans un débat (écouter les intervenants, écouter mes camarades qui ont des questions à poser, écouter leurs présentations), savoir coopérer (travailler en groupe pour créer des interviews, pour interroger les différents professionnels travaillant à la Grange à Musique) ;

maintenant !

- Enrichir son répertoire de mots, les mémoriser et les réutiliser (enrichir le champ lexical de la musique au fil de l'année, connaître les différents métiers d'une salle de concert, d'un studio de radio) ;
- Participer à des échanges dans des situations diversifiées (échanger avec ses camarades et avec des professionnels lors des visites de la Grange à Musique) et dire pour être entendu et compris (savoir parler de façon distincte quand on réalise une interview).

La convention proposée précise les modalités d'entente entre les deux partenaires ainsi que les modalités financières d'intervention et de prise en charge de chacune des parties.

Ce dispositif, entre autres, contribuera au développement des pratiques artistiques et culturelles interdisciplinaires pour éveiller et entretenir le goût pour la culture comme outil d'éducation et de cohésion social sur le territoire, sur lequel nos contrats d'objectifs inscrivent nos actions.

Le coût total du projet s'élève à 1 320,00 €, avec une participation totale de la Ville de 820,00 €, après le versement par l'Ecole l'Obier d'un montant de 500,00 €.

Il vous est proposé de valider la signature et l'effectivité de cette convention.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 01/07/2019
Reçu en préfecture le 01/07/2019
Affiché le 25/06/2019 **SLO**
ID : 060-216001743-20190624-DLRG190624036-DE

10/07/2019

Le 10/07/2019, le conseil municipal a délibéré sur la proposition de délibération relative à la mise en place d'un service de conseil municipal. Le conseil municipal a adopté la délibération en question à l'unanimité.

François LE PAPERON
Maire